



Philippe CASTAGNETTI, François Lefranc, eudiste, et le milieu culturel normand dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : une matrice de l'anti-maçonnerisme ?, **Franc-maçonnerie et ordres religieux : présentation**, 2019

Philippe CASTAGNETTI
**François Lefranc, eudiste,
et le milieu culturel normand dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle :
une matrice de l'anti-maçonnerie ?**

Normand par la naissance et le territoire d'apostolat, le prêtre eudiste François Lefranc, qui compte au nombre des martyrs parisiens de septembre 1792 béatifiés en 1926, s'est illustré sous la monarchie constitutionnelle comme polémiste contre-révolutionnaire, contribuant dans deux ouvrages parus en 1792, *Le voile levé pour les curieux, ou le secret de la Révolution révélé à l'aide de la Franc-maçonnerie* et *Conjuration contre la religion catholique et les souverains...*, à la mise en forme, cinq ans avant Barruel, de la thèse de l'origine maçonnique de la Révolution.

Le parcours de Lefranc invite à s'interroger sur les conditions d'apparition de son anti-maçonnerie. Il s'inscrit jusqu'en 1791 dans un espace très circonscrit, à cheval sur les diocèses de Coutances et de Bayeux, dans le triangle formé par les villes de Vire, Caen et Coutances. Comprendre la genèse de la pensée de Lefranc implique d'examiner les interactions entre les différentes sphères culturelles actives à la fin de l'Ancien Régime sur le territoire considéré. La première de ces sphères correspond au milieu religieux eudiste, représenté par ses nombreux couvents normands mais aussi par les séminaires diocésains que les eudistes administrent. La seconde, plus large, correspond à l'espace des sociabilités culturelles locales, dont les loges maçonniques sont partie prenante, loges qui nous sont désormais bien connues grâce à la thèse d'Éric Saunier *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Six mille francs-maçons de 1740 à 1830* (PURH, 1998). Deux traditions scientifiques en général disjointes, l'histoire de la maçonnerie d'une part, l'histoire des congrégations religieuses d'autre part, ont ainsi bénéficié depuis une vingtaine d'années d'un ample renouvellement historiographique qui rend possible un croisement de perspectives, jusque là négligé, mais seul à même d'éclairer les facteurs conditionnant la lutte entre maçons et anti-maçons.

C'est en tant que directeur du séminaire de Coutances puis vicaire général de l'évêque Ange-François de Talaru de Chalmazel que François Lefranc put exercer sur ses confrères une certaine influence. Si la culture du séminaire témoigne du conservatisme des méthodes et des contenus, elle ne semble pas pour autant pénétrée d'idées relevant des anti-Lumières. Quant à la culture de la franc-maçonnerie bas-normande, Éric Saunier a montré, à partir de l'étude des « morceaux d'architecture » prononcés lors des cérémonies d'instauration de loges, que les références chrétiennes y restent prépondérantes. Le degré de connaissance de la maçonnerie par Lefranc est difficilement saisissable. Celui-ci a quitté sa ville natale de Vire trop jeune pour qu'on puisse supposer quelque influence sur lui de la loge locale. Passé à Coutances, il évolue dans une ville dominée fortement par la noblesse et le clergé, peu ouverte aux nouveautés et où il faut attendre 1789 pour voir se constituer officiellement une loge. À Caen, l'activité maçonnique est certes plus notable, mais rien n'indique que Lefranc en ait eu une connaissance précise. Son anti-maçonnerie ne résulte pas de la fréquentation d'un milieu intéressé, positivement ou négativement, par le fait franc-maçon, ni d'un contact régulier avec telle ou telle personnalité notoirement engagée sur cette question.

Deux éléments en revanche semblent plus pertinents pour comprendre les origines de son combat. Le premier est l'effet de ses lectures, et notamment, puisqu'il ne se met à écrire qu'à la fin des années 1780, l'impact de la querelle qui, à partir de 1785, oppose entre eux les francs-maçons à propos de la dimension spirituelle du mouvement et débouche sur un virulent échange de libelles. Cette querelle voit s'affronter les francs-maçons rationalistes aux francs-maçons de tendance mystique et aux loges de haut grade. L'âpreté du débat s'accompagne de propos outrés, notamment de la part des maçons anti-mystiques opposés aux grades écossais, propos dont les ouvrages de Lefranc gardent la trace. Tout se passe comme si une partie de l'argumentaire de Lefranc, comme plus tard de Barruel, avait été puisée dans la littérature de combat produite par une frange de la franc-maçonnerie française qui aurait fini par nourrir malgré elle l'anti-maçonnerie.

Une caractéristique essentielle du travail de Lefranc est aussi de se déployer dans un laps de temps restreint, la période troublée des assemblées Constituante puis Législative. C'est en effet la secousse révolutionnaire, notamment l'adoption de la constitution civile du clergé, qui le précipite vers le militantisme anti-maçonnerie, sans guère de préparation antérieure hormis une courte brochure de 1788, et le pousse à dénoncer la volonté subversive, commune selon lui aux jacobins et aux francs-maçons, de créer « une religion politique civile et toute terrestre », pour reprendre une expression de Jacques Lemaire qui fait écho à l'analyse de Lefranc. La congrégation des eudistes en tant que telle ne paraît avoir joué aucun rôle dans l'émergence d'un discours dont le systématisme est un choc en retour du traumatisme provoqué par les changements imposés et ne doit rien à quelque conditionnement directement imputable au monde religieux.